



GAL du Pays de La Châtre en Berry
Compte rendu du Comité de Programmation LEADER
Vendredi 26 janvier 2018 - Salle n° 1 rue d'Olmor à La Châtre

Etaient présents : 18 membres

Collège public

Membres titulaires : 3 membres

Jean-Michel DEGAY - *Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire d'Aigurande, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne ;*

Daniel CALAME - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Saint Plantaire, Membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne ;*

Cyril JOUVE - *Elu Référent LEADER, Conseiller municipal de Montlevicq ;*

Membres suppléants : 5 membres

Danielle LAMY - *(en remplacement de Serge DESCOUT) - Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Pouligny-Notre-Dame, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

Marie-Jeanne LAFARCINADE - *(en remplacement de Guy GAUTRON) - Membre du Bureau du Pays, Maire de Fougerolles, Conseillère Départementale, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Val de Bouzanne ;*

Jacqueline TEINTURIER - *Membre du Pays de La Châtre en Berry, Adjointe au Maire de Montgivray, Déléguée de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

Patrick CHARASSON - *(en remplacement de Jean-Pierre NICOLET) - Membre du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Feusines, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

Benoît RABRET - *(en remplacement de Arnaud DENORMANDIE) - Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Adjoint au Maire de Vijon, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère.*

Soit 7 membres autorisés à voter.

Etaient excusés ou absents : 10 membres

François DAUGERON - Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Sainte-Sévère-sur-Indre, Président de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;

Barbara NICOLAS - Elue Référent LEADER, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Mouhers, Déléguée de la Communauté de Communes Val de Bouzanne ;

Nicolas FORISSIER - Député de l'Indre, Conseiller Régional, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry;

Serge DESCOUT - Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Président du Conseil Départemental de l'Indre ;

Michèle SELLERON - Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Conseillère municipale de Saint Août, Conseillère Départementale ;

Guy GAUTRON - Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre, Président de la Communauté de Communes Val de Bouzanne ;

Arnaud DENORMANDIE - Elu Référent LEADER, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Conseiller municipal de Fougerolles ;

Bruno SIMON - Membre du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Saint Denis de Jouhet, Membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne ;

Pierre JULIEN - Membre du Pays de La Châtre en Berry, Conseiller municipal de Le Magny, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;

Jean-Pierre NICOLET - Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Adjoint au Maire de Saint Août, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère.

Collège privé

Membres titulaires : 6 membres

Jean-Claude MOREAU - Référent LEADER, Président du Conseil de Développement, Président de l'ADAR ;

Alain GLAUMOT - Membre du Conseil de Développement, Président de l'Office de Tourisme de La Châtre ;

Christian NIEL - Membre du Conseil de Développement, Président du Parc des Parelles ;

Annie ROCHOUX - Référente LEADER, Membre du Conseil de Développement, Elue de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ;

Michel SUCHET - Vice-Président du Conseil de Développement, Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre ;

Jacques LUCBERT - Membre du Conseil de Développement, Président de l'association Indre Nature.

Membres suppléants : 4 membres

Vanessa WEINLING - (en remplacement de Cyril HUVE) - Responsable du Service culturel de La Châtre ;

Eric WEINLING - Trésorier de l'association « Le son continu » ;

René MARANDON - Membre du Conseil de Développement, Président de la société Pomologique du Berry ;

Roger GUERRE - Maire de Montipouret, Délégué de la Communauté de Communes Val de Bouzanne .

Soit 7 membres autorisés à voter.

Etaient excusés ou absents : 12 membres

Laurent BOURIAUD - Membre du Conseil de Développement, Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I.) ;

Franck MOULIN - Membre du Conseil de Développement, Fédération Départementale des CUMA de l'Indre ;

Michel BAUDIMANT - Président de l'URGC ;

Jacqueline MAJOREL - Directrice de l'Office de Tourisme de La Châtre ;

Cyril HUVE - Pianiste international, Fondateur de « La Grange aux Pianos » ;

Pascal COUTURIER - *Membre du Bureau de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ;*
Philippe VIARD - *Président de l'Union Commerciale Industrielle et Commerciale d'Aigurande ;*
Julien GUITARD - *Président de l'association des commerçants La Châtre and Com ;*
Franck ROVINA - *Référent LEADER, Membre du Conseil de Développement, Chambre de Commerce et de l'industrie de l'Indre ;*
Yves NONNET - *Référent LEADER, Membre du Conseil de Développement, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre ;*
Sylvie PETOLON - *Membre du Conseil de Développement, CODAR Boischaud Sud ;*
Jean-Claude PALLU - *Secrétaire d'Initiative Indre et Président du Comité d'agrément de La Châtre.*

Etaient également présents les représentants des maîtres d'ouvrage :

Patricia VILCHES-PARDO - *Adjointe au Maire de La Châtre ;*
Vanessa WEINLING - *Directrice du Musée George Sand et de la Vallée Noire.*

Etaient également excusés ou absents :

Dominique ROULLET - *Vice-Président du Conseil Régional Centre - Val de Loire délégué à l'Aménagement du territoire et du numérique ;*
Annick GOMBERT - *Conseillère régionale, Maire du Blanc ;*
Frédéric BUXERAUD - *Région Centre - Val de Loire/Pilotage coordination du FEADER ;*
Stéphanie MATHE - *Agence de Services et de Paiement/Délégation Régionale Centre - Val de Loire ;*
Pascal LENOIR - *Direction Départementale des Territoires de l'Indre/Chargé d'études politique foncière agricole.*

Autres participants :

Dominique CHABENAT - *Gestionnaire LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry ;*
Pierre-Emmanuel VASLIN - *Animateur LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry.*

Monsieur Jean-Michel DEGAY, Président du Comité de programmation du GAL du Pays de La Châtre en Berry procède à la vérification du double quorum : 14 votants sur 20 membres ayant voix délibérative, dont 7 votants du collège public sur 9 membres ayant voix délibérative et 7 votants du collège privé sur 11 membres ayant voix délibérative. Monsieur Jean-Michel DEGAY, constate que la règle du double quorum est respectée (au moins 50% des membres du Comité de Programmation assistent à la réunion et au moins 50% des présents appartiennent au collège privé) et ouvre la séance.

Le Président remercie les membres présents et tient à faire part des excuses des personnes n'ayant pu se libérer pour cette réunion du Comité de Programmation.

Le Président ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil de programmation le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2017.

Aucune observation n'étant formulée, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- ✓ Présentation par le porteur de projets des dossiers de demande de subvention LEADER pour avis d'opportunité :

14 h 35	Mairie de La Châtre « service culturel » Création d'un parcours permanent sur l'histoire du territoire dans le cadre du réaménagement du musée-donjon de La Châtre Valorisation de l'artisanat d'art : création d'un espace vente « métier d'art » au sein du musée de La Châtre
----------------	---

- ✓ Validation des modifications de la maquette financière
- ✓ Validation de l'avenant n° 1 du règlement intérieur
- ✓ Questions diverses.

1. Attribution d'un avis d'opportunité

Dossier n°1 « Création d'un parcours permanent sur l'histoire du territoire dans le cadre du réaménagement du musée-donjon de La Châtre »

Thématique Leader : Fiche action n° 1 « Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités »
(Fiche action n°4 « Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien nature-culture »)

Porteur de projet : Ville de La Châtre

Rapporteur : Vanessa WEINLING - Directrice du service culturel

Description du projet :

Les collections permanentes sont présentées dans deux salles du donjon et dans une partie en soubassement, aménagée au début des années 1990.

Ce projet de mise en sécurité des collections a amené la collectivité à s'interroger sur la qualité et les conditions de présentation des œuvres dans le musée, d'accueil des publics, d'accessibilité qui pourraient expliquer un tassement de la fréquentation du site depuis quelques années.

En effet, le donjon n'a pas connu de travaux d'aménagement depuis plus de 25 ans et les normes et conditions de présentation des collections ont énormément évoluées. La pratique d'une politique d'exposition volontariste (notamment au Château d'Ars) a fait émerger de nouvelles attentes et besoins pour les publics de musée que ne propose pas le musée dans sa configuration actuelle.

Le musée de La Châtre est surtout connu pour ses collections liées à George Sand avec ses manuscrits, éditions originales, portraits de la romancière et de ses amis ; sa visite est complémentaire de la Maison de Nohant.

Mais la volonté du musée, désormais, est également de l'ancrer dans la vie culturelle et historique locale et de s'adresser plus spécifiquement à la population du territoire. Cela passe notamment par la réappropriation de son patrimoine. L'histoire du territoire, de la ville de La Châtre et de ses trésors d'architecture, comme le donjon médiéval sont mal connus des habitants.

Ce nouvel aménagement permettrait à la fois de valoriser une partie des collections du musée qui sont rarement présentées et d'offrir une clef de compréhension et de connaissance de leur histoire aux habitants du territoire.

Les objectifs :

Le projet de réaménagement du musée-donjon vise à redynamiser l'institution musée autour d'une muséographie moderne plus adaptée et la création d'un nouveau parcours permanent présentant l'histoire du territoire de l'antiquité à nos jours.

Les objectifs stratégiques et opérationnels du réaménagement visent à :

- ✓ Installer le musée comme institution culturelle incontournable du territoire
- ✓ Positiver l'image du musée auprès du public, notamment local
- ✓ Doper et diversifier la fréquentation du musée en proposant un nouveau parcours de visite
- ✓ Rendre accessible au plus grand nombre les collections publiques

Présentation du budget prévisionnel :

<i>Financeurs</i>	<i>Recettes</i>
Etat (DRAC)	10 064, 00 €
Conseil Départemental de l'Indre	40 258, 00 €
Autofinancement	10 514, 60 €
Leader	42 058, 40 €
TOTAL	102 895, 00 €

Contributions au débat :

Jean-Claude MOREAU se préoccupe, à la suite de leur consignation dans des réserves externalisées, de la disparition aux yeux du grand public des collections d'oiseaux issues des grandes expéditions naturalistes des XVIIIème et XIXème siècles.

Jacques LUCBERT s'interroge sur le fait de savoir si le montant de l'autofinancement inscrit dans le budget prévisionnel du projet constitue bien la participation financière de la Ville de La Châtre tout en remarquant que cette contribution est quatre fois inférieure à la subvention Leader sollicitée.

Vanessa WEINLING précise que le réaménagement du musée permettra de développer l'offre en direction des scolaires et du jeune public grâce à la nouvelle présentation des collections permanentes, à la réalisation d'expositions temporaires et à la création d'un espace pédagogique dédié.

La directrice du musée souligne qu'une réflexion sur l'accueil des publics en situation de handicap a été engagée afin d'obtenir la marque « Tourisme et Handicap ». Cette démarche passe par la mise en œuvre de dispositifs spécifiques d'accueil et d'aide à la visite (boucle auditive, documents d'aide à la visite, balisage du parcours de visite, espace repos dans les salles, création de places de stationnement réservées).

Avis du Comité de programmation :

Avis d'opportunité : Avis favorable sur le bien-fondé du projet (sous réserve de validation par la DDT - service instructeur) **sans approbation du plan de financement.** La représentante du maître d'ouvrage est sortie de la salle lors de la délibération et elle n'a pas pris part au vote, ainsi que Madame Patricia VILCHES-PARDO - Adjointe au Maire de La Châtre.

Dossier n°2 «Valorisation de l'artisanat d'art : création d'un espace vente « métier d'art » au sein du musée de La Châtre

Thématique Leader : Fiche action n°3 « Structuration de filières valorisant les ressources territoriales (alimentaire et non alimentaire) et développement de l'économie de proximité »

Porteur de projet : Ville de La Châtre

Rapporteur : Vanessa WEINLING - Directrice du service culturel

Description du projet :

Au regard de son engagement en faveur de l'artisanat d'art, la collectivité souhaite développer davantage l'axe « métiers d'art » et envisage d'aménager un espace-vente permanent dédié aux artisans du territoire dans le quartier ancien de la ville. Le donjon de la Châtre, qui abrite le musée George Sand étant au cœur du parcours, est apparu, d'un point de vue géographique comme thématique, le lieu adéquat pour ce projet.

La création d'un espace-vente dédié aux artisans d'art viendrait compléter et enrichir l'offre actuelle de la boutique du musée. Cela permettrait également d'offrir une réelle visibilité aux artisans du territoire et un lieu de vente de leurs produits.

La situation géographique du donjon s'inscrit dans la réalité d'un parcours d'ateliers d'art dans le quartier historique de la ville.

Le musée étant ouvert toute l'année, l'espace-vente bénéficierait d'une large amplitude d'ouverture au public tant local que touristique.

Les objectifs :

Le projet de création de l'espace-vente « métiers d'art » du musée vise à promouvoir le savoir-faire et l'artisanat d'art du territoire autour de produits originaux de qualité et revendus en circuit court de l'artisan au musée.

Les objectifs stratégiques et opérationnels de cet espace-vente visent à :

- ✓ Promouvoir le label « Ville et métiers d'art » de la ville et étendre le bénéfice du label au territoire,
- ✓ Soutenir et développer l'activité des artisans d'art du territoire,
- ✓ Proposer des produits originaux et de qualité au sein d'un établissement muséal.

Ce projet vise à renforcer l'image « métiers d'art » associé à la ville de La Châtre et au territoire, aussi bien auprès du public touristique que local ; à soutenir l'activité économique des artisans d'art en leur offrant un espace-vente dédié.

Présentation du budget prévisionnel :

Financiers	Recettes
Conseil Départemental de l'Indre	12 870, 00 €
Région Centre - Val de Loire	42 902, 00 €
Autofinancement	10 296, 60 €
Leader	41 186, 40 €
Total	107 255, 00 €

Contributions au débat :

Roger GUERRE fait valoir l'intérêt pour le territoire de disposer d'un lieu d'exposition et d'un site de découverte, sorte d'observatoire des métiers d'art, pour mettre en avant et sauvegarder le savoir-faire des artisans locaux. Il souligne l'importance du travail effectué en commun avec la Maison des Traditions de Chassignolles notamment en ce qui concerne la survivance des métiers d'autrefois.

Michel SUCHET et Eric WEINLING suggèrent que puisse être mise en place une billetterie commune à l'ensemble des musées du territoire. Ils préconisent un renforcement du rôle des ambassadeurs du département contribuant au rayonnement du tourisme en guidant les visiteurs à la découverte des sites emblématiques du Pays de La Châtre en Berry.

Michel SUCHET et Eric WEINLING soumettent l'idée de la création d'un Pass'Culture territorial, à l'instar du Pass'Sport Culture instauré par le Département de l'Indre pour les jeunes de 16 à 25 ans, accordant aux touristes un droit d'accès unique et privilégié aux lieux caractéristiques.

Alain GLAUMOT insiste sur la légitimité du projet de réfection et de réaménagement du musée, témoin remarquable du patrimoine local, eu égard à l'état de délabrement du donjon.

Michel SUCHET s'inquiète de l'engagement d'investissements importants dans la remise en état du donjon, en cas d'un éventuel déménagement du musée vers un bâtiment plus adapté.

Vanessa WEINLING met l'accent sur la nécessité de la revalorisation du musée George Sand et de la Vallée Noire pour la ville de La Châtre qui est la seule commune du département de l'Indre labélisée « Ville et Métiers d'Art », contribuant ainsi à mettre en exergue la richesse du patrimoine vivant.

Jean-Michel DEGAY mentionne, que dans un souci de clarté et de rationalité, le projet ne fera pas l'objet d'une information spécifique mais pourra bénéficier d'une communication « ciblée » dans le plan de communication territoriale en cours d'élaboration.

Avis du Comité de programmation :

Avis d'opportunité : Avis favorable sur le bien-fondé du projet (sous réserve de validation par la DDT - service instructeur) **sans approbation du plan de financement.** La représentante du maître d'ouvrage est sortie de la salle lors de la délibération et elle n'a pas pris part au vote, ainsi que Madame Patricia VILCHES-PARDO - Adjointe au Maire de La Châtre.

2. Validation des modifications de la maquette financière

Compte tenu de la dynamique de programmation qui se traduit par une forte sollicitation de la thématique Leader : Fiche action n°4 « Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien nature-culture » et conformément aux dispositions de la Convention LEADER 2014 - 2020 entre le Groupe d'Action Locale, l'Autorité de Gestion et l'Organisme Payeur (validée le 8 décembre 2016) - Article 4 - alinéa 4.4.2 et Article 10, stipulant que : « Le GAL peut effectuer des transferts entre fiches-actions. Le transfert entre fiches-actions est possible sans avenant à la convention, s'il entraîne une variation inférieure ou égale à 30% du montant total de la maquette FEADER du GAL ».

Afin de préserver l'équilibre budgétaire entre les différentes fiches actions, le Président propose de modifier la maquette financière pour un montant de transfert de 152 351 €, comme suit :

- 2 351 € de la fiche action 1 sur la fiche action 4,
- 100 000 € de la fiche action 3 sur la fiche action 4,
- 25 000 € de la fiche action 5 sur la fiche action 4,
- 25 000 € de la fiche action 5 sur la fiche action 6.

(cf. Tableau joint : maquette financière modifiée du 26 janvier 2018)

Jean-Michel DEGAY rappelle que le montant total de la maquette financière de FEADER allouée au GAL sur la période 2014-2023 s'élève à 900 000 €. Par conséquent, le montant de la variation peut atteindre la somme de 270 000 € (900 000 € x 30%).

Le Comité de programmation après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications de la maquette financière.

3. Validation de l'avenant n°1 du règlement intérieur

Au titre des modalités de financement des projets, le Président fait valoir que 20% d'autofinancement doivent au minimum être apportés par les maîtres d'ouvrages (publics et privés). Il précise que pour les porteurs publics, les 20% minimum d'autofinancement peuvent constituer l'aide publique nationale dite contrepartie nationale.

Afin de rendre plus explicite cette disposition réglementaire qui incombe aux porteurs de projet, Jean-Michel DEGAY expose qu'il serait approprié d'en mentionner plus précisément les conditions d'application aux termes de l'article VIII du règlement intérieur du comité de programmation, sous la forme modificative suivante (*):

« **VIII. Le dossier du Comité de Programmation**

Les membres du Comité de Programmation sont destinataires d'un dossier comprenant :

- *le relevé de décision du Comité de Programmation précédent,*
- *une liste nominative des dossiers soumis au Comité,*
- *une fiche technique et financière synthétique par projet précisant notamment :*
 - *l'intitulé de l'opération, sa localisation et la maîtrise d'ouvrage,*
 - *le descriptif et les objectifs de l'opération,*
 - *la nature des dépenses éligibles,*
 - *le plan de financement en dépenses et recettes, (*) fixant la part d'autofinancement à au moins 20% du reste à charge (le reste à charge étant constitué du solde des dépenses éligibles déduction faite des contreparties publiques nationales),*
 - *les cofinancements publics mobilisés,*
 - *les indicateurs de réalisation et de résultat,*
 - *l'avis du Comité Technique.*
- *une présentation de l'avancement financier du programme »*

Le Comité de programmation après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'avenant n°1 du règlement intérieur.

4. Questions diverses

Le comité de programmation devant se réunir à l'initiative de son Président, au moins une fois par trimestre, en fonction du nombre de projets soumis et instruits par l'équipe technique du GAL, Pierre-Emmanuel VASLIN communique le calendrier prévisionnel retenu pour les réunions de l'année 2018 :

- jeudi 22 mars 2018 à 14 heures 30,
- jeudi 21 juin 2018 à 14 heures 30,
- jeudi 20 septembre 2018 à 14 heures 30,
- jeudi 13 décembre 2018 à 14 heures 30.

Aucun autre sujet n'est abordé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 16 heures 30.

Le Président,

Jean-Michel DEGAY

